

**AIDES**

14 Rue Scandicci  
93500 PANTIN

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**  
*Exercice clos au 31/12/2023*

**AIDES**  
14 Rue Scandicci  
93500 PANTIN

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

*Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos au 31/12/2023*

Aux membres de l'association,

**I. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**II. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le point 3.7 de l'annexe expose en page 20 et suivante les règles et méthodes comptables retenus pour les fonds propres.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la ventilation des fonds propres conformément à la présentation en point 5 des tableaux de mouvements des fonds associatifs en page 26 et 27.

- Le point 3.9 de l'annexe expose en page 22 les règles et méthodes comptables retenus pour l'estimation des provisions.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé des estimations retenues et de la pertinence des informations relatives à ce poste présentées en point 16.4, en particulier sur les provisions pour risques et charges relatives aux litiges en page 41 et 42.

- Le point 3.11 de l'annexe expose en page 22 et suivantes les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés.

Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans le point 18 de l'annexe (page 48 et suivantes), sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,  
Le 7 mai 2024



**P/ DEIXIS**  
Jean-Luc BEY  
Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC Grande Aquitaine



## **AIDES**

Tour Essor  
14, rue Scandicci  
93500 PANTIN

**COMPTES ANNUELS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

Document soumis au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**PREMIERE PARTIE :**

**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2023**

**BILAN**

## Bilan Actif

AIDES - Comptes annuels au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de R&D	79 783	79 783		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	505 163	454 051	51 111	85 226
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	633 191		633 191	633 191
Constructions	4 947 204	2 181 281	2 765 923	2 915 903
Installations tech., outillage	9 715 405	7 550 753	2 164 652	2 060 484
Immobilisations corporelles en cours	3 663		3 663	321 851
Avances et acomptes	88 253		88 253	
Legs ou donations destinés à être cédés	16 000		16 000	184 540
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	64 526		64 526	64 023
Prêts	1 077 610		1 077 610	963 757
Autres immo. financières	499 569	41 470	458 100	350 539
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>17 630 367</b>	<b>10 307 338</b>	<b>7 323 029</b>	<b>7 579 514</b>
<b>STOCKS</b>				
Stocks et en-cours	356 568	107 730	248 838	259 100
<b>CREANCES</b>				
Usagers et comptes rattachés	1 389 035	14 036	1 375 000	1 126 786
Legs ou donations	28 000		28 000	38 000
Autres créances	6 211 871	28 139	6 183 733	7 454 954
<b>DIVERS</b>				
V.M.P.	25 013		25 013	25 013
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 307 755		11 307 755	9 038 080
Charges constatées d'avance	334 948		334 948	748 635
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 653 190</b>	<b>149 904</b>	<b>19 503 286</b>	<b>18 690 568</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 283 557</b>	<b>10 457 242</b>	<b>26 826 315</b>	<b>26 270 082</b>

## Bilan Passif

AIDES - Comptes annuels au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	1 327 819	1 327 819
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 327 819	1 327 819
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	1 608 337	1 608 337
Réserves	3 889 219	3 637 753
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	3 889 219	3 637 753
Report à nouveau	1 646 477	2 156 395
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	234 176	-258 453
Situation nette (sous-total)	8 706 029	8 471 851
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	550 856	510 653
Provisions réglementées	60 739	60 739
<b>TOTAL 1</b>	<b>9 317 623</b>	<b>9 043 243</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	44 000	222 540
Fonds dédiés	4 470 301	4 704 140
<b>TOTAL 2</b>	<b>4 514 301</b>	<b>4 926 680</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	540 511	193 493
Provisions pour charges		
<b>TOTAL 3</b>	<b>540 511</b>	<b>193 493</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 092 822	1 248 659
Emprunts et dettes financières divers	50 633	50 303
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 461 833	2 620 239
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 478 972	4 005 529
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 936	31 950
Autres dettes	1 786 469	147 366
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 523 216	4 002 621
<b>TOTAL 4</b>	<b>12 453 881</b>	<b>12 106 667</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 826 315</b>	<b>26 270 082</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

## Compte de résultat

AIDES - Comptes annuels au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	10 596	8 048
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	1 579 439	1 489 578
Concours publics et subventions d'exploitation	26 799 894	25 405 091
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels	18 639 232	18 578 777
Mécénats	639 874	1 156 907
Legs, donations et assurances-vie	1 414 629	1 012 044
Contributions financières	105 000	85 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	866 504	1 758 248
Utilisations des fonds dédiés	1 122 517	994 634
Autres produits	109 914	1 082 231
<b>TOTAL I</b>	<b>51 287 599</b>	<b>51 570 558</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock	10 262	23 893
Autres achats et charges externes	18 545 874	18 000 742
Aides financières	5 205 132	4 631 969
Impôts, taxes et versements assimilés	1 960 657	1 789 320
Salaires et traitements	16 159 367	15 754 344
Charges sociales	6 911 679	6 559 454
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 099 198	1 153 493
Dotations aux provisions	386 700	170 052
Reports en fonds dédiés	710 138	3 490 845
Autres charges	58 217	106 489
<b>TOTAL II</b>	<b>51 047 223</b>	<b>51 680 602</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>240 376</b>	<b>-110 043</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	513	196
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	63 063	
Différences positives de change		172
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL III</b>	<b>63 576</b>	<b>368</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières amortissements, provisions		63 063
Intérêts et charges assimilées	18 631	20 929
Différences négatives de change	283	1 074
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL IV</b>	<b>18 914</b>	<b>85 067</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>44 662</b>	<b>-84 699</b>
	<b>285 038</b>	<b>-194 742</b>

## Compte de résultat (suite)

AIDES - Comptes annuels au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	358 454	333 391
Produits exceptionnels sur opérations en capital	105 326	
Reprises sur provisions, transferts de charges		1 500
<b>TOTAL V</b>	<b>463 780</b>	<b>334 891</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	344 911	397 642
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	169 731	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		960
<b>TOTAL VI</b>	<b>514 642</b>	<b>398 602</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-50 862</b>	<b>-63 711</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>51 814 955</b>	<b>51 905 817</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>51 580 779</b>	<b>52 164 270</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>234 176</b>	<b>-258 453</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Ressources</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	352 954	656 270
Bénévolat	1 451 011	1 309 328
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 598</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature	352 954	656 270
Personnel bénévole	1 451 011	1 309 328
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 598</b>

**ANNEXE**

## SOMMAIRE

<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>13</b>
<b>1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION.....</b>	<b>13</b>
<b>2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>15</b>
2.1. Résultat de la période .....	15
2.2. Faits significatifs de l'exercice .....	16
2.3. Point sur les impacts du Ségur de la santé en 2023 .....	16
2.4. Contrôle de la Cour des Comptes sur le compte emplois – ressources donateurs .....	17
<b>3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>17</b>
3.1. Principes d'établissement des états financiers .....	17
3.2. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	17
3.3. Immobilisations financières .....	18
3.4. Stocks.....	19
3.4.1 Stocks de produits de prévention et de promotion .....	19
3.4.2 Stocks d'œuvres d'art .....	19
3.5. Créances .....	19
3.6. Disponibilités et concours bancaires courants .....	20
3.7. Fonds propres .....	20
3.8. Traitement des subventions d'investissement et des fonds dédiés d'investissement	20
3.8.1 Subventions d'investissement .....	20
3.8.2 Fonds dédiés d'investissement .....	21
3.9. Provisions .....	22
3.10. Reconnaissance des produits .....	22
3.11. Traitement des subventions d'exploitation, fonds dédiés et produits constatés d'avance .....	22
3.12. Fonds dédiés sur dons et legs affectés.....	23
3.13. Legs .....	23
<b>4. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>24</b>
4.1. Engagements donnés .....	24
4.1.1 Crédit-bail .....	24
4.1.2 Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers .....	24
4.1.3 Engagement en matière de retraite. ....	25

<b>4.2. Engagements reçus</b> .....	<b>25</b>
4.2.1 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune .....	25
<b>5. TABLEAUX DE MOUVEMENT DES FONDS PROPRES</b> .....	<b>26</b>
5.1. Tableau de mouvement des fonds propres au 31 décembre 2023 .....	26
5.2. Tableau de mouvement des fonds associatifs des Etablissements Médico-sociaux (ESMS) et Hors ESMS au 31 décembre 2023.....	26
<b>6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES 2023</b> .....	<b>27</b>
<b>7. DECOMPOSITION DU RESULTAT PAR REGION</b> .....	<b>28</b>
<b>8. RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS</b> .....	<b>28</b>
8.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2023 .....	29
8.2. Affectation des résultats antérieurs à 2023.....	30
<b>9. FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	<b>34</b>
<b>10. ENTREPRISES LIEES</b> .....	<b>34</b>
<b>11. REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS</b> .....	<b>35</b>
<b>12. EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>36</b>
<b>13. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>36</b>
<b>14. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</b> .....	<b>36</b>
<b>15. AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER</b> .....	<b>38</b>
<b>16. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b> .....	<b>39</b>
16.1. Tableau des immobilisations .....	39
16.2. Commentaires sur les immobilisations .....	40
16.3. Tableau des amortissements .....	40
16.4. Etat des provisions et dépréciations .....	41
16.4.1 Répartition des dotations et des reprises sur provisions .....	41
16.4.2 Nature des provisions.....	41
16.5. Etat des échéances des créances et des dettes .....	42
16.5.1 Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes .....	42
16.5.2 Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an .....	43
16.5.3 Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus .....	43
16.5.4 Emprunts souscrits et remboursements au cours de l'exercice .....	44

<b>16.6. Produits à recevoir</b> .....	<b>44</b>
<b>16.7. Charges à payer</b> .....	<b>44</b>
<b>16.8. Charges et produits constatés d'avance</b> .....	<b>45</b>
<b>16.9. Variation des fonds dédiés</b> .....	<b>45</b>
16.9.1 Tableau de variation des fonds dédiés .....	45
16.9.2 Commentaires sur les fonds dédiés .....	46
<b>17. INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT</b> .....	<b>46</b>
<b>17.1. Structure du résultat exceptionnel</b> .....	<b>46</b>
<b>17.2. Détail des transferts de charges</b> .....	<b>46</b>
<b>18. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b> .....	<b>48</b>
<b>18.1. Présentation des ressources</b> .....	<b>52</b>
18.1.1 Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice.....	52
18.1.2 Les ressources collectées auprès du public.....	52
<b>18.2. Présentation des emplois</b> .....	<b>53</b>
18.2.1 Les missions sociales .....	53
18.2.2 Les frais de recherche de fonds .....	55
18.2.3 Les frais de fonctionnement .....	55
18.2.4 Les dotations aux provisions .....	56
18.2.5 Les engagements à réaliser sur ressources affectées.....	56
18.2.6 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.....	57
18.2.7 La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.....	57
18.2.8 Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.....	57
<b>18.3. Modalités de répartition du financement des emplois</b> .....	<b>57</b>
<b>18.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES</b> .....	<b>58</b>
18.4.1 Campagnes de publicité offertes ou proposées à des tarifs remisés.....	58
18.4.2 Autres dons en nature .....	59
<b>18.5. Etat des effectifs bénévoles</b> .....	<b>59</b>

## Règles et Méthodes comptables

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui sont :

- La continuité de l'exploitation;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- L'indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général,
- au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif;
- au règlement ANC 2014-03 du 5 juin modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment ANC 2019-04.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 1. Informations relatives à l'Association

AIDES est la première association française de lutte contre le sida d'après le site de l'association aides.org.

Créée en 1984, à l'initiative du sociologue Daniel Defert et reconnue d'utilité publique en 1990, AIDES est la première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales en France et l'une des plus importantes au niveau européen. L'association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Depuis son origine, l'association rassemble des personnes séro-concernées (séropositives, séro-affectées, séro-solidaires). Elle a principalement un objectif de transformation sociale et de plaidoyers afin de porter la parole des personnes concernées (association de santé communautaire) et d'influencer la décision politique.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Soutenir les personnes infectées et affectées par le VIH/sida (notamment permettre aux personnes de prendre soin d'elles, donner envie aux gens de se soigner et trouver les moyens pour se protéger) ;
- Informer les personnes les plus vulnérables face au sida ;
- Alerter les pouvoirs publics sur les défaillances du système de soins ;
- Mobiliser des centaines de volontaires pour que le sida reste une priorité de santé publique.

AIDES se positionne dans le champ de la promotion de la santé, de la communication préventive et du plaidoyer.

AIDES est aujourd'hui présente dans plus de 70 villes françaises, au plus près des personnes touchées, et entretient de nombreux partenariats à l'international. Sa présidente actuelle est Camille Spire.

Depuis 2012, AIDES a sollicité et obtenu son adhésion au Comité de la Charte du Don en confiance. De ce fait, l'association en respecte la déontologie exprimée dans la Charte et les textes d'application. AIDES se soumet aux audits annuels des contrôleurs de Comité de la Charte qui vérifient et rendent compte des écarts entre les pratiques et les engagements pris à travers la Charte et ses textes d'application.



## 2. Faits marquants de l'exercice

### 2.1. Résultat de la période

Le résultat 2023 de AIDES affiche un excédent de 234k€.

Ce résultat se décompose entre :

- Un résultat excédentaire de + 552k€ sur les établissements et services médico-sociaux (ESMS) : Caarud, ACT, SAVS;
- Un résultat déficitaire sur l'activité hors médico-social de -317k€;

	REEL 2023	PROJECTION 2023	REEL 2022	Ecart Réel 2023/Proj° 2023	Ecart Réel 2023/Réel 2022
<b>Charges</b>	51 580 779	50 206 750	52 164 270	1 374 029	-583 491
<b>Produits</b>	51 814 955	49 826 074	51 905 817	1 988 880	-90 862
<b>Résultat net</b>	234 176	-380 675	-258 453	614 851	492 629
<b>Dont résultat ESMS</b>	551 553	-50 070	602 677	601 623	-51 125
<b>Dont résultat hors ESMS</b>	-317 377	-330 605	-861 132	13 229	543 755

Le résultat 2023 hors ESMS étant négatif, il viendra amenuiser la part des réserves inscrites au bilan (les fonds propres de AIDES) à hauteur de 317 k€. La quote part de fonds propres de AIDES hors ESMS passent de 3 438k€ à 3 161k€ à la fin de l'exercice.

Les réserves des ESMS, appelées réserves à tiers détenteur, varient elles aussi en fonction du résultat constaté sur l'exercice. Ce dernier étant excédentaire de + 552k€, il vient augmenter le niveau de réserves, qui restent sous l'autorité des ARS, et ne peuvent aucunement être dépensées sur d'autres champs d'action que ceux fléchés par les autorités de tarification.

Le résultat projeté en octobre 2023 sur l'activité médico-sociale était prudent (-50k€), car nous n'avions reçu aucun arrêté 2023 au moment du chiffrage de la projection. Pour rappel, habituellement, les arrêtés nous sont transmis au 3ème trimestre. Cette absence d'information explique également la majeure partie des variations sur le montant des charges et le montant des produits entre le réalisé 2023 et la projection 2023.

Sur les 2m€ de hausse des produits, 1,5m€ se logent sur les produits de la tarification, la projection ne comprenant que les dotations de base alors que le réalisé enregistre les crédits non reconductibles et mesures nouvelles obtenus.

Sur les 1,4m€ de hausse des charges, 0,7m€ proviennent des fonds dédiés passés sur les établissements médico-sociaux. Le reste de la différence se loge notamment dans la hausse de la masse salariale (+0,5m€).

## 2.2. Faits significatifs de l'exercice

Parmi les faits marquants de 2023, nous pouvons citer :

- Le transfert de quatre Caarud au 31 décembre 2023 : Béziers, La Roche S/Yon, Nevers et Brest ;
- La fin de la période d'expérimentation « Article 51 » pour les CSSAC de Marseille et Montpellier au 30 septembre 2023. Depuis le 1er octobre 2023, les centres sont encadrés par un nouvel arrêté, régissant le mode de financement de la période transitoire de 18 mois, jusqu'au 31 mars 2025 ;
- La fin du projet international PRINCIPE co-financé par l'AFD au 30 novembre 2023.
- Le démarrage au 1er mars 2023 du projet GOLONDRINAS co-financé par l'AFD ;
- L'obtention d'une subvention sur deux ans de 200k€ de L'Oréal qui financera des actions en Guyane en 2023 et 2024 ;
- L'inauguration en septembre 2023 du Lounge de Toulouse, dispositif soutenu financièrement par l'ARS Occitanie ;
- L'attribution en 2023 d'une subvention de l'ARS Aura valable trois ans pour financer des actions chemsex : 26k€ en 2023, puis 104k€ en 2024 et 2025 ;
- L'obtention d'un legs de 1 152k€ ;
- Le maintien de la subvention DGS à 2 988k€ alors qu'une baisse de 330k€ avait été envisagée à la projection ;
- La reprise intégrale de 155k€ des charges à payer en lien avec notre litige avec le Stif (Syndicat des Transports d'Ile de France).

## 2.3. Point sur les impacts du Ségur de la santé en 2023

Suite aux décisions du gouvernement dans le cadre du Ségur de la santé de juillet 2020, une revalorisation de 183€ nets mensuels des salaires des IDE (Infirmier diplômé d'État) a été votée et effective à partir de octobre 2021. Puis, cette revalorisation a été ouverte aux travailleurs sociaux opérant dans le secteur médico-social à partir d'avril 2022. Chez AIDES, les postes concernés sont les animateurs d'actions, les chargés de projets et les coordinateurs de lieux de mobilisation (LM). Or, la particularité de notre association est d'avoir des profils identiques, certains travaillant dans le secteur médico-social mais d'autres non. Ces derniers n'ont pas droit à cette revalorisation. Par soucis d'équité, AIDES a fait le choix de revaloriser également les salariés travaillant sur un lieu de mobilisation hébergeant un ESMS même s'ils ne sont pas rattachés administrativement au dispositif ESMS. Pour ces salariés, AIDES ne perçoit donc pas de financement correspondant.

Le dispositif ayant démarré en avril 2022, nous constatons un impact « année pleine » en 2023. Le montant total des primes versées en 2023 s'élève à 800k€ contre 558k€ versés au titre de 2022, soit une différence de 242k€ charges patronales incluses.

Sur les 800k€ versés en 2023, 265k€ concernent des salariés qui ne sont pas rattachés à un ESMS mais qui travaillent sur un LM hébergeant un ESMS. Ces 265k€ ne font donc l'objet d'aucun financement à ce jour.

Concernant le financement de cette mesure par les ARS, le traitement est toujours inégal d'un établissement médico-social à l'autre. Sur les 33 ESMS, seulement 10 ont obtenu les financements nécessaires, voire plus que les montants effectivement versés aux salariés : 97k€

de plus au total. Les 23 autres établissements restent, en revanche, sous financés d'un montant total de 144k€.

En résumé, sur les 800k€ versés en 2023, 409k€ ne sont pas financés soit en raison d'un sous financement de l'ARS (144k€) soit parce que les salariés ne rentrent pas dans le dispositif « Ségur » (265k€).

## 2.4. Contrôle de la Cour des Comptes sur le compte emplois – ressources donateurs

Lors de son contrôle réalisé sur la période 2017 à 2022, la Cour des Comptes avait relevé la complexité de la construction du compte emploi – ressources donateurs (CER) établi par AIDES. Cette complexité n'avait, en effet, pas lieu d'être et risquait d'altérer à tort la compréhension du donateur de l'utilisation faite avec son don. En 2023, la construction du CER a été entièrement revue. Un tableau de passage a été élaboré afin de clarifier le passage de la balance analytique de AIDES vers le compte de résultat par origine et destination (CROD) puis vers le CER Donateurs. La comptabilité analytique de AIDES permet clairement de distinguer les frais de fonctionnement, les frais de recherche de fonds et les frais destinés directement aux missions sociales de l'association.

Un autre point relevé par la Cour des Comptes portait sur la ventilation des charges de collecte de rue entre missions sociales et frais de recherche de fonds. Jusqu'en 2022, AIDES ventilait ces charges à 50% entre missions sociales et frais de recherche de fonds. La part de ces frais imputée sur les missions sociales était en effet trop élevée et, en 2023, la ventilation a été rééquilibrée en appliquant 40% sur les missions sociales et 60% sur les frais de recherche de fonds. Il reste pertinent de ventiler une partie de ces charges en missions sociales car les rencontres faites dans la rue représentent un espace qui permet un discours de sensibilisation et de communication auprès du grand public.

## 3. Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de l'association AIDES sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

### 3.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### Evaluation de la valeur brute des immobilisations

A compter du 1er janvier 2005, l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 impose d'effectuer une approche par composants concernant notamment la valorisation de nos actifs

immobiliers et à déterminer des durées d'amortissement de chaque composant en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). En l'absence de valeur résiduelle mesurable et significative, ces dernières n'ont pas été exclues des bases d'amortissement.

#### Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Frais de recherche et développement (site Internet) Linéaire sur 3 ans
- Logiciels Linéaire sur 1 an à 7 ans
- Autres immobilisations incorporelles Linéaire sur 1 an
- Constructions / approche par composants Linéaire sur 20 ans
- Gros œuvre, structure, parking Linéaire sur 50 ans
- Façade, étanchéité, couverture Linéaire sur 20 ans
- IGT (chauffage, climatisation, ascenseurs) Linéaire sur 15 ans
- Agencements Linéaire sur 12 ans
- Agencements et aménagements des constructions Linéaire sur 3 à 25 ans
- Matériel et outillage Linéaire sur 3 à 10 ans
- Matériel de transport Linéaire sur 1 à 5 ans
- Matériel de bureau Linéaire sur 2 à 10 ans
- Matériel informatique Linéaire sur 2 à 10 ans
- Mobilier Linéaire sur 2 à 10 ans
- Autres matériels Linéaire sur 4 à 5 ans

### 3.3. Immobilisations financières

#### Valorisation des autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition.

#### Valorisation des autres immobilisations financières

La valeur brute est constituée de la valeur historique.

#### Dépréciation des immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépréciations d'immobilisations financières constatées concernent principalement la dépréciation de dépôts de garanties sur locaux pris par l'association et la dépréciation d'une partie de la créance relative au prêt effort construction.

Au 31 décembre 2023, AIDES détient 100 % des titres de la société AIDES EVENTS, pour une valeur de 10 K€.

Les comptes annuels de la société AIDES EVENTS arrêtés au 31 décembre 2023, font ressortir des capitaux propres positifs. Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été comptabilisée.

## 3.4. Stocks

### 3.4.1 Stocks de produits de prévention et de promotion

Au 31 décembre 2023, les stocks de produits de prévention et de promotion ont été évalués à 249 K€.

Il convient de préciser que les stocks de produit de prévention et de promotion sont gérés au niveau de notre centrale d'achat. Lorsque les produits sont expédiés sur les territoires à destination des actions, ils sont considérés comme consommés et ainsi génèrent une sortie de stock.

### 3.4.2 Stocks d'œuvres d'art

#### Valorisation des stocks

Les œuvres d'arts données par des artistes, destinées à être revendues, et présentes en stocks au 31 décembre 2023, ont été valorisées dans les comptes de AIDES pour leur valeur de mise à prix lors de vente aux enchères d'art contemporain agréée au profit de AIDES.

Au 31 décembre 2023, le stock d'œuvre d'art est de 108 K€.

#### Dépréciation des stocks

Une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de réserve.

Au 31 décembre 2023, la provision pour dépréciation des stocks s'élève à 108 K€.

## 3.5. Créances

#### Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

#### Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, cette analyse est menée au « cas par cas ».

Au 31 décembre 2023 la dépréciation des créances client s'élève à 14 K€.

Les dépréciations de créances sur subventions à recevoir sont de 28 K€ à la clôture.

(Cf. : note 16.5 page 42)

### 3.6. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités et concours bancaires courants sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Les disponibilités et liquidités immédiates en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice (non applicable pour cet exercice).

Les comptes bancaires fusionnés des différents établissements de l'Association font l'objet d'une compensation entre soldes débiteurs et soldes créditeurs. Il résulte de cette compensation un solde unique qui apparaît à l'actif ou au passif du bilan.

### 3.7. Fonds propres

Les fonds propres sont composés :

- De fonds propres sans droit de reprise qui sont des fonds qui ne peuvent être repris par les apporteurs,
- De réserves qui sont issues de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification.
- De reports à nouveaux sous contrôle de tiers financeurs, issus de l'application de décisions d'affectation attribuées par les autorités de tarification,
- De provisions règlementées qui sont constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale et autorisées par le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,
- De subventions d'investissement.

### 3.8. Traitement des subventions d'investissement et des fonds dédiés d'investissement

#### 3.8.1 Subventions d'investissement

##### Principe

Certaines immobilisations acquises par AIDES font l'objet d'une subvention de la part des financeurs. Ainsi, la subvention est comptabilisée lorsque l'immobilisation est inscrite à l'actif.

Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont rapportées au compte de résultat d'une somme égale au montant de la dotation aux amortissements acquise ou créée au moyen de la subvention.

De façon dérogatoire, la quote part des subventions d'investissement rapportés au résultat est constatée en produit d'exploitation et non en produit exceptionnelle ; la dotation aux amortissements étant elle-même une charge d'exploitation.

Sortie de la subvention d'investissement suite à la sortie de l'immobilisation financée

La subvention d'investissement suit le même régime que l'immobilisation qu'elle finance : en cas de sortie d'actif de l'immobilisation, la subvention d'investissement est également sortie du bilan. La partie de la subvention non rapportée au compte de résultat est soldée par un produit exceptionnel.

Subvention totalement amortie

Lorsque les subventions d'investissement sont totalement amorties, elles sont sorties du bilan, et ce, même si le bien figure toujours inscrit à l'actif de l'association.

### 3.8.2 Fonds dédiés d'investissement

Le fond dédié d'investissement est comptabilisé pour neutraliser le crédit exceptionnel accordé par l'ARS pour financer l'investissement. La dotation aux amortissements correspondante à l'immobilisation financée est compensée par une reprise de fonds dédiés d'investissement au crédit du compte 78921000.

Les fonds dédiés d'investissement sont repris au compte de résultat pour une somme égale au montant de la dotation aux amortissements de l'immobilisation acquise par le biais d'un produit de tarification attribué pour l'investissement.

Pour 2023, le tableau de variation des immobilisations financées par des CNR peut être résumé ainsi :

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
<b>Variation des immobilisations financées par CNR</b>				
Fonds dédiés d'investissement ESMS				
Fonds dédiés d'investissement ESMS nets	2 066 087	378 785	223 775	2 221 098
<b>Total</b>	<b>2 066 087</b>	<b>378 785</b>	<b>223 775</b>	<b>2 221 098</b>

### 3.9. Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### 3.10.Reconnaissance des produits

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Les cotisations des membres sont enregistrées à la date d'adhésion.

Les legs et donations sont enregistrés en résultat à la date de la connaissance des fonds et de la validation en conseil d'administration.

### 3.11.Traitement des subventions d'exploitation, fonds dédiés et produits constatés d'avance

Conformément au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, et pour les subventions notifiées sur un exercice mais non consommées en totalité, la subvention est comptabilisée en produit sur l'exercice de notification et apparaît pour son montant total en compte de classe 74 subventions d'exploitation.

La partie non consommée fait l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés qui traduit vis à vis du financeur l'engagement à réaliser sur les ressources affectées.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en dette, en subvention à reverser.

Concernant les conventions pluriannuelles, la partie rattachée à des exercices futurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

En 2006, AIDES a obtenu la création d'Etablissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) relevant du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13). A ce titre, les produits de tarification globale liés au secteur médico-social ne font pas l'objet d'une écriture en fonds dédiés mais apparaissent en résultat. Ce résultat fait l'objet d'une affectation de résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

(Cf. : note 8.2 page 30)

### 3.12.Fonds dédiés sur dons et legs affectés

Ces fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan, lorsque la partie des ressources collectées auprès des donateurs et affectées par eux, n'ont pas encore été employées avant la fin de l'exercice.

### 3.13.Legs

Lors de la réalisation effective et définitive des biens meubles et immeubles, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, et les charges d'acquisitions ayant grevé le bien pendant sa transmission sont constatées en charge de l'exercice.

En ce qui concerne les legs en cours de réalisation, le montant global de ces legs est inscrit dans le poste « Autres créances » au niveau du bilan (pour le montant total estimé), la date d'acceptation de ce leg par la gouvernance.

Les legs non encore encaissés à la date de la clôture des comptes font l'objet d'un retraitement comptable en un fonds dédiés.

En application de l'article 431-8 du règlement ANC 2018-06, le tableau des Legs est résumé ci-après :

Rubriques	Montant
<b>Produits</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 169 283
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	245 346
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	105 326
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	178 540
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-168 540
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 867 036</b>

Le montant des legs notifié à l'association non encore accepté par l'organe de gouvernance s'élève à 238 K€.

Les legs inscrits à l'actif et destinés à être cédés s'élèvent à 16 k€ au 31/12/2023. À la clôture, les fonds reportés sur legs et donations inscrits au passif s'élèvent à 44 k€.

## 4. Engagements hors bilan

### 4.1. Engagements donnés

#### 4.1.1 Crédit-bail

Les redevances de crédit-bail restant à verser se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Crédits Baux</b>		
Redevances à payer à moins d'un an	161 764	110 298
Redevances à payer de 1 à 5 ans	509 949	117 283
Redevances à payer à plus de 5 ans		
<b>Total</b>	<b>671 713</b>	<b>227 580</b>

#### 4.1.2 Privilèges de prêteurs de deniers, hypothèques et cautions en garantie de loyers

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements liés à des privilèges de prêteurs de deniers, hypothèque, gages et aux cautions en garantie de loyers s'élèvent à 1 103 K€. Ils sont répartis de la manière suivante (en €) :

Numéro	Montant	Bénéficiaire	Cautionneur	Désignation	Date d'ouverture	Date D'échéance	Durée Total
E042442	10 000,00	OPH	Crédit Coopératif	CAUTION LOYER- LOCATION D'UN LOCAL EN REZ- DE- CHAUSSÉE D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 100 M2, DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE SIS AU 4 BIS RUE DE VITRY + MONTREUIL	06/2011	08/2065	650 mois
E640386	1 980,00	TOTAL	Crédit Coopératif	GARANTIE ESSENCE CARAIBES	04/2021	06/2075	650 mois
025372C	94 617,29	Crédit Coopératif		HNCR LOCAL CAARUD MAINVILLIERS	01/2016	01/2036	240 mois
110034C	237 568,99	Crédit Coopératif	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES	CAUTION STE COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES LOCAL ST MARTIN	09/2019	10/2034	180 mois
109369C	103 368,57	Crédit Coopératif		PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS POUR LOCAL PANTIN	09/2019	09/2034	180 mois
036134C	467 940,99	Crédit Coopératif		PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS POUR LES LOCAUX RUE JP THIMBAUD	01/2017	01/2029	144 mois
077206C	187 713,26	Crédit Coopératif	SOGAMA	CAUTION STE SOGAMA PRÊT TRX RUE JP THIMBAUD	02/2018	02/2030	144 mois
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 189,10</b>						

### 4.1.3 Engagement en matière de retraite.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du Code du Travail.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision comptable mais leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux :
  - Taux d'actualisation net d'inflation : 3 %
  - Taux de croissance des salaires : 2,00 %
  - Taux de charges sociales : 43,00%
- Turn over : 10 % pour les cadres et 30 % pour les non-cadres
- Age de départ à la retraite : 67 ans pour les cadres et non cadres

Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 530 K€.

Au 31 décembre 2022, ces engagements s'élevaient à 448 K€.

## 4.2. Engagements reçus

### 4.2.1 Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2010, AIDES a procédé à l'abandon d'une partie de sa créance détenue sur la société AIDES EVENTS, pour un montant de 65 K€. Cet abandon, comptabilisé au résultat exceptionnel, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2011, AIDES EVENTS, conformément aux engagements pris, a remboursé une partie de sa dette à hauteur de 13 K€ (produit exceptionnel pour l'association).

Au 31 décembre 2020, AIDES a procédé à un nouvel abandon d'une partie de sa créance détenue sur la société AIDES EVENTS, pour un montant de 55 K€. Cet abandon, comptabilisé au résultat financier, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune

Le montant total d'abandon de créance s'élève à 107 K€ au 31 décembre 2023.

## 5. Tableaux de mouvement des fonds propres

### 5.1. Tableau de mouvement des fonds propres au 31 décembre 2023

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819			1 327 819
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation	1 608 337			1 608 337
Réserves	3 637 753	251 466		3 889 219
Report à nouveau	2 156 395		509 919	1 646 476
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-258 453</b>	<b>492 629</b>		<b>234 176</b>
Fonds propre consommables				
Subvention d'investissement	510 653	149 836	109 634	550 856
Provisions réglementées	60 739			60 739
<b>Total</b>	<b>9 043 243</b>	<b>893 931</b>	<b>619 553</b>	<b>9 317 622</b>

Entre 2022 et 2023, les fonds associatifs enregistrent une augmentation nette de 274 k€ qui s'explique principalement par :

- L'excédent de l'exercice de +234 k€.
- L'attribution de nouvelles subventions d'investissement

### 5.2. Tableau de mouvement des fonds associatifs des Etablissements Médico-sociaux (ESMS) et Hors ESMS au 31 décembre 2023

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
<b>Fonds associatifs Hors ESMS</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819			1 327 819
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation	1 608 337			1 608 337
Réserves				
Report à nouveau	852 018		861 131	-9 113
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-861 131</b>	<b>543 754</b>		<b>-317 377</b>
Fonds propre consommables				
Subvention d'investissement	510 645	149 836	109 634	550 847
Provisions réglementées				
<b>Total</b>	<b>3 437 688</b>	<b>693 590</b>	<b>970 765</b>	<b>3 160 514</b>

	31/12/2022	+	-	31/12/2023
<b>Fonds associatifs ESMS</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	3 637 753	251 466		3 889 219
Report à nouveau	1 304 377	351 211		1 655 588
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	602 677		51 125	551 553
Fonds propre consommables				
Subvention d'investissement	8			8
Provisions réglementées	60 739			60 739
<b>Total</b>	<b>5 605 555</b>	<b>602 677</b>	<b>51 125</b>	<b>6 157 108</b>

## 6. Événements postérieurs à la clôture des comptes 2023

L'association souhaite adapter sa couverture territoriale aux contextes locaux en fonction des enjeux épidémiologiques, des offres et réponses disponibles via les partenaires présents, de manière coordonnée, diversifiée et complémentaire à l'environnement.

Dans cette optique, l'association s'est rapprochée du groupe SOS, d'Oppelia et d'Addiction France pour le transfert de quatre CAARUD situés à Béziers, Nevers, La Roche-sur-Yon et Brest.

Ce rapprochement, approuvé par décision du conseil d'administration en date du 8 juillet 2023, consiste en un apport partiel d'actifs prenant effet au 1er janvier 2024 comprenant l'ensemble des activités et tous les éléments d'actif et de passif de ces 4 CAARUD actuellement gérés par AIDES, au profit du groupe SOS, d'Oppelia et d'Addiction France.

Au 1er janvier 2024, les impacts de ces transferts sur les fonds associatifs seront les suivants :

	Solde au 31/12/2023	Transferts	Solde au 01/01/2024
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 327 819		1 327 819
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation	1 608 337		1 608 337
Réserves	3 889 219	628 654	3 260 566
Report à nouveau	1 646 476	310 023	1 570 628
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>234 176</b>		
Fonds propre consommables			
Subvention d'investissement	550 856		550 856
Provisions réglementées	60 739		60 739
<b>Total</b>	<b>9 317 622</b>	<b>938 677</b>	<b>8 378 945</b>

## 7. Décomposition du résultat par région

L'Association AIDES est composée de 13 régions, et du siège. Les actions de AIDES à l'international sont identifiées en plus des régions et du siège.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'organisation comptable est centralisée au siège. Il n'y a plus de services supports (comptabilité, RH, etc...) propres à chaque région.

Au 31 décembre 2023, la répartition des résultats de AIDES par région, est la suivante :

	Réalisé 2023	ESMS	HORS ESMS
<b>OCCITANIE</b>	19 742	23 491	-3 749
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b>	76 669	76 669	0
<b>PACA</b>	101 835	-22 400	124 235
<b>AURA</b>	-3 166	-3 166	0
<b>BRETAGNE</b>	221 915	221 915	0
<b>PDL</b>	47 320	47 320	0
<b>CVL</b>	96 675	96 836	-161
<b>NORMANDIE</b>	0	0	0
<b>IDF</b>	-329 252	48 488	-377 740
<b>HAUTS DE France</b>	52 621	61 345	-8 724
<b>GRAND EST</b>	-82 935	-44 176	-38 759
<b>BFC</b>	11 930	11 464	466
<b>CARAIBES</b>	33 767	33 767	0
<b>TOTAL REGIONS</b>	<b>247 121</b>	<b>551 553</b>	<b>-304 432</b>
<b>International</b>	0	0	0
<b>Siège</b>	-12 945	0	-12 945
<b>TOTAL</b>	<b>234 176</b>	<b>551 553</b>	<b>-317 377</b>

## 8. Résultat sous contrôle de tiers financeurs

L'Association AIDES a obtenu en 2006 l'autorisation de création d'établissements CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues).

La création d'établissements CAARUD relève du code de l'action sociale et des familles (notamment des articles L312-1 à L314-13).

Ainsi, contrairement aux autres subventions publiques pour lesquelles est utilisée la notion de fonds dédiés, les produits de tarification globale non consommés ou surconsommés apparaissent dans le passif du bilan en résultat. Ce résultat fait l'objet l'année suivante d'une affectation à résultat sous contrôle de tiers financeurs dans le passif du bilan.

A noter que l'association gère également des appartements de coordination thérapeutique (dispositif ACT) et un service d'accompagnement à la vie sociale (dispositif SAVS). Ces dispositifs relèvent également du cadre médico-social.

## 8.1. Résultat sous contrôle de tiers financeurs 2023

Les résultats médico-sociaux détaillés par établissement sanitaire et social se traduisent en 2023 par un excédent sous contrôle de tiers financeurs de 552 K€ pour les activités relevant du milieu médico-social.

Cf page suivante

		REEL 2023	REEL 2022	REEL 2021
OCCITANIE	Nîmes	-3	-8 926	7 331
	Béziers	23 651	198	11 291
	Toulouse	-157	95 153	81 872
NOUVELLE AQUITAINE	Pau/Bayonne	20 830	13 917	12 905
	Limoges	46 213	2 803	-45 664
	Angoulême	-19 794	-18 799	14 213
	La Rochelle	23 965	1 899	28 796
	Niort	-6 510	-21 339	-5 851
PACA	Poitiers	11 966	25 709	13 746
	Toulon	-88	16 362	6 407
	Avignon	-22 312	134	1 033
AURA	Clermont Ferrand	-788	6 843	22 363
	Bourg en Bresse	864	15 944	7 956
	Grenoble (Caarud)	-80	21 141	29 180
	Grenoble (ACT)	-3 162	-3 441	14 713
BRETAGNE	Brest	149 942	117 066	44 306
	Rennes	71 973	70 282	-705
PDL	Laval	23 156	45 758	-16 528
	La Roche s/Yon	24 164	49 880	10 737
CENTRE	Chartres	48 765	88 029	25 919
	Tours	48 071	62 271	-2 323
NORMANDIE	Rouen	0	0	-7 261
IDF	Argenteuil	0	56 718	-1 192
	Paris 2	0	0	-39 674
	Paris 19 (SAVS)	48 488	-18 345	62 551
HDF	Lille	61 345	-23 233	-29 542
GRAND EST	Mulhouse	-32 459	14 488	10 180
	Nancy	-10 914	5 100	39 115
	Metz	-803	2 672	34 680
BOURGOGNE	Nevers	14 769	1 627	0
FRANCHE COMTE	Besançon	-3 305	-11 339	0
CARAIBES	Saint Laurent (ACT)	-14 073	-25 868	12 114
	Saint Martin (ACT)	47 840	19 972	13 521
<b>TOTAL</b>		<b>551 553</b>	<b>602 677</b>	<b>356 193</b>

## 8.2. Affectation des résultats antérieurs à 2023

Il appartient au gestionnaire des établissements médico-sociaux de faire une proposition d'affectation des résultats budgétaires (tableau 6-2- du cadre normalisé Compte Administratif) en application de l'article R. 314-51 du CASF modifié par le décret du 7 avril 2006.

L'affectation du résultat est décidée par les ARS, qui tiennent compte des circonstances qui expliquent le résultat.

En l'absence de décision d'affectation, les résultats antérieurs à 2006 ont été affectés l'année suivante dans les comptes de AIDES, en report à nouveau en attente d'affectation (excédentaire ou déficitaire) à tiers financeur.

En 2008, le montant des résultats 2006 et 2007 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation s'élève à 158 K€, dont 165 K€ d'excédent et (7 K€) de perte. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 145 K€ et au compte de report à nouveau pour 13 K€.

En 2009, les résultats antérieurs à 2008 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2009 s'élèvent à 418 K€, dont 568 K€ d'excédents et (150 K€) de pertes. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 422 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -10 K€. L'écart de 6 K€ porte sur une régularisation de résultat sur le CAARUD 75 comptabilisée en 2009.

En 2010, les résultats antérieurs à 2009 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2010 s'élève à 387 K€, dont 435 K€ d'excédents et (48 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 355 K€ et au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (18 K€).

En 2011, les résultats antérieurs à 2010 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2011 s'élève à 117 K€, dont 426 K€ d'excédents et (309 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 23 K€, en subvention d'investissement pour 9K€, aux comptes de report à nouveau à tiers détenteurs pour 42 K€ (dont des résultats excédentaires affectés aux réductions de charges pour 71 K€), et à d'autres postes pour 42 K€.

En 2012, les résultats antérieurs à 2011 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2012 s'élève à 207 K€, dont 471 K€ d'excédents et (264 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 138 K€, en subvention d'investissement pour 15 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 34 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 12 K€), et à d'autres postes pour 20 K€.

En 2013, les résultats antérieurs à 2012 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2013 s'élèvent à 312 K€, dont 650 K€ d'excédents et (338 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 189 K€, en subvention d'investissement pour 1 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 129 K€ (dont des résultats excédentaires affectés à la réduction de charges pour 49 K€) et à d'autres postes pour (7 K€).

En 2014, les résultats antérieurs à 2013 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2014 s'élèvent à (- 292 K€), dont 5 K€ d'excédents et (- 297 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour (- 201 K€), au compte de report à nouveau à tiers

détenteurs pour (- 23 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 60 K€) et à d'autres poste pour (- 9 K€).

En 2015, les résultats antérieurs à 2014 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2015 s'élèvent à 65 K€, dont 278 K€ d'excédents et (- 213 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 129 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (- 5 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 59 K€).

En 2016, les résultats antérieurs à 2015 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2016 s'élèvent à 327 K€, dont 562 K€ d'excédents et (- 235 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 362 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (- 88 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 82K€).et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 135 K€.

En 2017, les résultats antérieurs à 2016 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2017 s'élèvent à 287 K€, dont 628 K€ d'excédents et (- 340 K€) de déficits. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 290 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour (- 38 K€), au compte « dépenses refusées » pour (- 60 K€).et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 318 K€.

En 2018, les résultats antérieurs à 2017 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2018 s'élèvent à 56 K€, dont 515 K€ d'excédent et (- 459 k€) de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 142 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 42 K€, au compte de « dépenses refusées » pour (- 174 K€,) et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 45 K€.

En 2019, les résultats antérieurs à 2018 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2019 s'élèvent à -150 K€, dont 92 K€ d'excédent et (- 241 K€) de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 179 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour - 503 K€, au compte de « dépenses refusées » pour (- 33 K€,) et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 207 K€.

En 2020, les résultats antérieurs à 2019 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2020 s'élèvent à 447 K€, dont 628 K€ d'excédent et (- 181 K€) de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 169 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 446 K€, au compte de « dépenses refusées » pour (- 43 K€,) et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour - 125 K€.

En 2021, les résultats antérieurs à 2020 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2021 s'élèvent à 979 K€, dont 1 029 K€ d'excédent et (- 50 K€) de déficit. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 568 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour 261 K€, au compte de « dépenses refusées » pour (- 3 K€,) et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour 153 K€.

En 2022, les résultats antérieurs à 2021 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2022 s'élèvent à 356 K€. Ces résultats ont été affectés aux comptes de réserves diverses pour 432 K€, au compte de report à nouveau à tiers détenteurs pour -454 K€, au compte de « dépenses refusées » pour 27 K€, et au compte « excédents affectés à la réduction des charges » pour -352 K€.

En 2023, les résultats antérieurs à 2022 qui ont fait l'objet d'une décision d'affectation en 2023 s'élèvent à 603 k€, dont 734 k€ d'excédent et - 131 k€ de déficit et se décomposent de la manière suivante :

		31/12/2022	+	-	31/12/2023
106852*	Reserves affectées à l'investissement	1 328 396	11 843		1 340 239
106855*	Reserves affectées Trésorerie	202 144	28 964		231 108
106856*	Réserves de compensation des déficits	1 714 255	126 652		1 840 908
106857*	Réserves compensation charges d' amortissement	392 958	84 006		476 964
110500*	RAN excédentaire	1 054 454		894 968	159 486
115020*	RAN Reduc charges exploi.	222 946	750 501		973 447
115030*	RAN financement mesures exploi	-364 167	736 084		371 917
115900*	RAN déficitaire	220 695		554 501	-333 806
115912*	Dépenses refusées	-626 679		5 749	-632 428
115922*	Congés Payés	-19 183	7 158		-12 025
11500*	En instance d'affectation	816 311	312 687		1 128 998
	<b>Total</b>	<b>4 942 130</b>	<b>2 057 895</b>	<b>1 455 218</b>	<b>5 544 807</b>

Le tableau ci-dessous présente de détail des fonds associatifs sous contrôle de tiers financeurs par établissement médico-social :

Ville	Etab.	Reserves ESMS				Report à nouveau ESMS						
		106852*	106855*	106856*	106857*	110500*	115020*	115030*	115900*	115912*	115922*	11500*
		Reserves affectées à l'investissement	Reserves affectées Trésorerie	Réserves de compensation des déficits	Réserves compensation charges d'amortissement	RAN excédentaire	RAN Reduc charges exploi.	RAN financement mesures exploi	RAN déficitaire	Dépenses refusées	Congés Payés	En instance d'affectation
Bourg en Bresse	CAARUD 01			7 599					-67 560	-22 325		15 944
Aubenas	CAARUD 07			2 665								-10 157
Angouleme	CAARUD 16	12 882		138 769	13 128		260 520				5 328	-18 799
La Rochelle	CAARUD 17	33 853		88 034	34 275		82 654			-9 019	-4 281	1 899
Besançon	CAARUD 25	99 934		56 649	21 610			16 580		-2 195	1 061	42 650
Mainvilliers	CAARUD 28	110 000		99 240	28 000			24 621		-4 552	-3 297	68 030
Brest	CAARUD 29	5 000	13 472	53 582						-9 026	-185	117 066
Alès	CAARUD 30			5 904				7 331	-110 700	-10 719		-4 212
Toulouse	CAARUD 31	70 000		70 055	114 594			81 872	0	16 906		95 153
Beziers	CAARUD 34	117 777	27 730	141 544		54 800	13 000	30 064	-110	8 100		198
Rennes	CAARUD 35	50 878	40 000	33 052	50 000	19 261		13 419			380	96 434
Tours	CAARUD 37		6 572	26 012	5 000		0		-890	-18 835	-3 495	62 271
Grenoble	CAARUD 38			16 714				26 182	-29 024	-5 190		21 141
Laval	CAARUD 53		20 001	-4 390	40 000				-21 186	-1 767	2 235	45 758
Nancy	CAARUD 54	90 407		103 046					-2 110	-45 429	4 684	5 101
Metz	CAARUD 57	21 283		9 070			28 000			-27 619	670	137 273
Nevers	CAARUD 58	122 085	9 360	28 493					-6 245	299	6 993	11 039
Lille	CAARUD 59	101 543		-5 395				39 801	-688		-12 104	-23 233
Clermont	CAARUD 63	96 015		136 329				8 226		11 375		6 844
Pau	CAARUD 64			54 684	9 103		80 721		-37 647	-3 000	-10 414	13 917
Strasbourg	CAARUD 67					927						-7 317
Mulhouse	CAARUD 68			-1 505			33 126	43 563				-1 929
Paris	CAARUD 75			26 635			-49 051	-0		-321 220	-17 834	-15 398
Rouen	CAARUD 76	2 512	108	18 942			1 777			-11 610	56	-7 261
Versailles	CAARUD 78							45 285	-332	-852		53 545
Niort	CAARUD 79			63 611	25 026		46 120		-5 006	-31 190	1 279	-21 339
Toulon	CAARUD 83	43 026		28 718	5 464	3 616		18 706				27 512
Avignon	CAARUD 84	56 320		55 598	996	3 508		9 538		-36 446		134
La Roche sur Yon	CAARUD 85	26 576	10 000	27 380	45 656		23 978		-11 918	-12 774	9 046	75 696
Poitiers	CAARUD 86	32 755		53 013	60 960		23 216	6 728		8 484	-8 850	23 007
Limoges	CAARUD 87	113 753		173 807		2 406	215 117				765	2 803
St Denis	CAARUD 93		61 803	71 449			31 902					102 617
Argenteuil	CAARUD 95	47 600	42 061	136 290	5 000	15 109			-23 514	-55 607	1 661	76 847
Grenoble	ACT 38	19 696		28 288	18 152					-1 000		-3 441
Saint Martin	ACT 971	56 896		69 354		59 859			-9 288		-862	102 378
Saint Laurent du Maroni	ACT 973	9 450		27 672			182 368		-1 000	-23	1 601	-25 868
Paris	SAVS 75								-6 589	-47 193	13 537	62 697
<b>Total</b>		<b>1 340 239</b>	<b>231 108</b>	<b>1 840 908</b>	<b>476 964</b>	<b>159 486</b>	<b>973 447</b>	<b>371 917</b>	<b>-333 806</b>	<b>-632 428</b>	<b>-12 025</b>	<b>1 128 998</b>
<b>Total net</b>			<b>3 889 219</b>						<b>1 655 588</b>			

Document soumis au contrôle du  
Commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2023, les résultats nets des établissements médico-sociaux en instance d'affectation de la part des financeurs s'élèvent à 1 129 k€.

Les fonds propres des établissements médico-sociaux au 31 décembre 2023, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent 6 157 k€ et sont répartis dans les postes suivants :

- 3 889 k€ en compte de réserves,
- 552 k€ correspondant au résultat des établissements médico-sociaux 2023,
- 1 656 k€ en report à nouveau,
- 61 K€ de provisions pour réserve de couverture au BFR (40 K€), et pour plus-values d'actif (21 K€).

## 9. Filiales et participations

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des titres détenus sur les filiales et participations :

(en €)	Titres détenus	Brut	Net	Résultat 2023
SASU AIDES EVENTS	100,00%	10 000	10 000	-3470

La SASU AIDES EVENTS immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 3 décembre 2009 est détenue à 100 % par AIDES.

Le dernier exercice comptable de la société AIDES EVENTS clos au 31 décembre 2023 se solde par un déficit de 3 470€ et fait apparaître un montant de capitaux propres de 5 485€.

## 10. Entreprises liées

### AIDES EVENTS :

Le dernier exercice comptable de la société AIDES EVENTS a été clos le 31 décembre 2023, aussi les opérations réalisées entre AIDES et AIDES EVENTS ont fait l'objet d'une validation réciproque.

Le résultat de la société AIDES EVENTS au 31/12/23 s'élève à -3 470€.

Les postes identifiés dans les comptes de AIDES au 31 décembre 2023 sont :

- Des titres immobilisés pour 10 K€,
- Un compte courant AIDES EVENTS créditeur de 49 852€, apparaissant au passif du bilan,

## 11. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants. L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant plus de 50.000 € de subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

C'est en conformité avec ces dispositions réglementaires, et avec l'avis de la commission des études juridiques de la C.N.C.C. (bulletin n°146 de juin 2007) que les rémunérations 2023 des trois plus hauts cadres dirigeants salariés de AIDES déterminés par rapport à l'importance relative de leurs rôles dans la gestion ou la représentation de l'association sont présentés dans l'annexe de façon globalisée.

AIDES adhère au Comité de la Charte du don en confiance depuis 2012 et applique la déontologie exprimée dans la Charte et ses textes d'application. Le Comité de la Charte a précisé en Juin 2015 le texte d'application relatif à la transparence de la rémunération des dirigeants. Les données doivent désormais concerner exclusivement les dirigeants rémunérés.

Le montant 2023 exclut ainsi les dirigeants bénévoles (e.g la Présidente) et inclut les directeurs.

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération brute	267 640	260 259
Avantage en nature		
<b>Total</b>	<b>267 640</b>	<b>260 259</b>

Les dirigeants bénéficient de remboursement de frais sur la base de justificatifs qui font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes en ce qui concerne le dirigeant bénévole.

## 12. Effectifs de l'association

	31/12/2023	31/12/2022	Var (%)
<b>Effectifs de l'association</b>			
Cadre dirigeants	11	10	10%
Cadres	200	194	3%
Employés	288	309	-7%
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>513</b>	<b>-3%</b>

Il s'agit de l'effectif de l'association AIDES en nombre de personnes à la date du 31/12/2023, hors contrat CDD de remplacement, contrat d'alternance et stagiaires.

## 13. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est de 123 K€ TTC, et se décompose comme suit :

- Honoraires concernant la mission de contrôle légal des comptes au titre de l'exercice 2023 pour 86 K€ TTC ;
- Honoraires concernant les diligences directement liées à la mission au titre de l'exercice 2023 pour 37 K€ TTC.

## 14. Transactions avec les parties liées

### Coalition Internationale du Sida (Coalition Plus)

En 2023, conformément à la convention qui nous lie, AIDES a continué à soutenir le développement de Coalition PLUS à hauteur de 2500k€. Cette somme a pour but d'accompagner la structuration et le développement du secrétariat des membres et de soutenir leur projet. Cet appui a été reconduit pour quatre ans dans une nouvelle convention 2024-2027.

De leur côté, les membres de Coalition Plus, dont AIDES fait partie, bénéficient d'un apport financier. En 2023, AIDES a touché 105K€. Cette somme se décompose en 90k€ au titre de l'apport 2023 et 15k€ au titre d'une dotation exceptionnelle liée au renoncement partiel sur l'apport 2022 annulé par décision du Bureau du Conseil d'Administration du 10 mai 2023. Cet apport ne fait l'objet d'aucune affectation et apparaît en compte 75512 «Apport versé par PLUS à AIDES».

L'association a également reversé à Coalition Plus 642 K€ de subventions AFD dans le cadre du projet PLAS, cofinancé par l'AFD.

### Fonds de dotation LINK

Le fonds de dotation LINK a été créé en 2010.

Le soutien de LINK s'élève à 400k€ en 2023. Ce don est ventilé sur les Spots Beaumarchais et le centre de santé Nice en fonction de leurs besoins de financement : 390k€ ont été répartis entre ces deux dispositifs et 10k€ ont servi au financement de l'événement de collecte #Fêtelamour.

### L'association « Le 190 »

Afin de soutenir et de permettre la poursuite de l'activité de l'association « LE190 », l'association AIDES a versé une subvention de 725K€ au titre de l'année 2023.

L'association AIDES a également évalué les moyens mis à disposition de l'association « Le 190 » à la somme de 411K€. Cette somme a été comptabilisée dans le compte 657 100 « Aides versées par l'association AIDES » par le crédit du compte « Transfert de charges ».

### Les Petits Bonheurs

L'Association AIDES soutient financièrement l'activité de l'Association Les Petits Bonheurs depuis plusieurs années. En 2023, une aide de 90 K€ leur a été versé. Cette association basée en Ile de France apporte un accompagnement individuel à des personnes séropositives au VIH, particulièrement isolées, et qui ne trouvent pas de solutions dans les dispositifs de droits commun ni auprès d'autres associations.

### Autres financements à destination d'associations ou structures partenaires

AIDES a versé 38k€ à l'association roumaine ARAS.

AIDES a également apporté son soutien à hauteur de 10 k€ à COMEDE qui agit en faveur de la santé des exilés.

## 15. Avantages et ressources provenant de l'étranger

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non-résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
BELGIQUE	13 746
ALLEMAGNE	11 598
SUISSE	5 013
MONACO	3 621
ROYAUME UNI	3 022
ESPAGNE	2 542
ETATS UNIS D'AMERIQUE	2 228
LUXEMBOURG	2 022
PAYS-BAS	1 613
ITALIE	1 502
CANADA	1 182
TUNISIE	976
PORTUGAL	761
SINGAPOUR	596
ALGERIE	564
AUTRICHE	524
EGYPTE	480
GABON	480
EMIRATS ARABES UNIS	420
TURQUIE	420
ARABIE SAOUDITE	360
MADAGASCAR	360
ROUMANIE	350
COREE DU SUD	330
CONGO	285
VIET NAM	260
GRECE	240
MAROC	230
THAILANDE	180
BRESIL	174
IRLANDE	168
INDE	132
SUEDE	127
ANDORRE	120
DANEMARK	120
MALTE	120
REPUBLIQUE TCHEQUE	120
RUSSIE	120
MAURICE	104
POLOGNE	102
GAMBIE	96
SENEGAL	92
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	90
ARGENTINE	84
CHILI	84
ISRAEL	84
HONGRIE	83
COTE D'IVOIRE	72
SAINT MARTIN	72
SOUDAN	72
SLOVENIE	40
LITUANIE	10
<b>Total</b>	<b>58 191</b>

## 16. Informations relatives au bilan

### 16.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	79 783		
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	499 485		7 470
Terrains	633 191		
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre	3 783 718		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 163 487		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	666 749		80 256
Installations générales, agenc., aménag.	4 549 287		309 827
Matériel de transport	2 330 140		481 229
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 447 800		134 433
Emballages récupérables et divers	191 372		
Immobilisations corporelles en cours	321 851		
Avances et acomptes			88 253
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 087 593</b>		<b>1 093 997</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	64 023		808
Prêts et autres immobilisations financières	1 418 828		185 406
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 482 851</b>		<b>186 215</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 149 713</b>		<b>1 287 682</b>

  

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>			79 783	
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>		1 793	505 163	
Terrains			633 191	
Constructions sur sol propre			3 783 718	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			1 163 487	
Installations techn., matériel et outillages ind.	22 616		724 388	
Installations générales, agencements divers	84 172		4 774 941	
Matériel de transport	161 536		2 649 833	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 823		1 559 410	
Emballages récupérables et divers	168 540		22 832	
Immobilisations corporelles en cours	318 188		3 663	
Avances et acomptes			88 253	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>777 875</b>	<b>15 403 715</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	305		64 526	
Prêts et autres immobilisations financières	27 055		1 577 179	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>27 360</b>	<b>1 641 706</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>807 028</b>	<b>17 630 367</b>	

## 16.2. Commentaires sur les immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élèvent à 7 K€ en 2023.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles (nettes des acomptes et immobilisations en cours) s'élèvent à 1 005 K€ en 2023. Elles comprennent notamment les éléments suivants :

- L'acquisition de matériels et installations spécialisées à hauteur de 80 k€
- L'acquisition d'installations générales et agencements à hauteur de 310 k€.
- L'acquisition de matériel de transport à hauteur de 481 k€
- L'acquisition de mobilier et informatique à hauteur de 134 k€

Les augmentations d'immobilisations financières s'élèvent à 185 k€ en 2023. Elles comprennent notamment les prêts versés au titre de l'effort de construction pour 130 k€, et des prêts effectués aux salariés pour 6 k€, et des nouveaux dépôts et cautionnements pour de 49 k€ liés aux locations immobilières.

Les diminutions d'immobilisations corporelles sont constituées :

- La mise au rebus de matériels et installations spécialisées à hauteur de 23 k€
- La sortie d'installations générales et agencements à hauteur de 84 k€.
- La mise au rebus de matériel de transport à hauteur de 162 k€
- La mise au rebus de mobilier informatique à hauteur de 23 k€
- La vente d'un bien reçu par leg pour 168 k€

Les diminutions d'immobilisations financières sont constituées principalement de remboursements de prêts par le personnel pour 3 k€, de remboursements de prêts versés au titre de l'effort construction pour 5 k€, des remboursements de cautions pour 9 k€ et d'un ajustement des prêts versés au titre de l'effort de construction pour 10 k€.

## 16.3. Tableau des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	79 783			79 783
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	414 259	41 589	1 796	454 051
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>494 042</b>	<b>41 589</b>	<b>1 796</b>	<b>533 835</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 393 562	117 802		1 511 363
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	637 739	32 178		669 918
Installations techniques, matériel et outillage industriels	427 999	80 697	17 521	491 174
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 110 619	555 004	84 172	3 581 451
Matériel de transport	2 206 027	111 725	160 590	2 157 162
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 195 678	147 864	22 578	1 320 965
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 971 624</b>	<b>1 045 270</b>	<b>284 861</b>	<b>9 732 033</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 465 667</b>	<b>1 086 859</b>	<b>286 657</b>	<b>10 265 868</b>

## 16.4. Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	60 739			60 739
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>60 739</b>			<b>60 739</b>
Provisions pour litiges	193 493	386 700	39 682	540 511
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>193 493</b>	<b>386 700</b>	<b>39 682</b>	<b>540 511</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	104 533		63 063	41 470
Dépréciations stocks et en cours	107 730			107 730
Dépréciations comptes clients	12 430	14 036	12 430	14 036
Autres dépréciations	28 139			28 139
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>252 831</b>	<b>14 036</b>	<b>75 493</b>	<b>191 374</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>507 063</b>	<b>400 736</b>	<b>115 175</b>	<b>792 624</b>

## 16.4.1 Répartition des dotations et des reprises sur provisions

	Dotations 2023	Reprises 2023	Dotations 2022	Reprises 2022
<b>Répartition des dot.et rep. sur provisions</b>				
Eléments d'exploitation	400 736	52 112	171 012	1 097 072
Eléments financiers		63 063	63 063	
Eléments exceptionnels				1 500
<b>Total</b>	<b>400 736</b>	<b>115 175</b>	<b>234 075</b>	<b>1 098 572</b>

## 16.4.2 Nature des provisions

En vertu du principe de prudence comptable, l'ensemble des litiges avec des tiers présentant un risque avéré pour l'association a été provisionné.

Les principaux mouvements de dotations et reprises concernent :

- une dotation aux provision pour risques d'exploitation qui comprend :
  - Les risques prud'homaux de 387 k€ ;
  - Une dépréciation de créances pour 14 k€ ;
- une reprise de provision de 52 k€ qui comprend :
  - Les risques prud'homaux de 40 k€ ;
  - Une reprise de dépréciation de créances pour 12 k€;
- une reprise de dépréciation d'immobilisation financière de 63 k€ ;

## 16.5. Etat des échéances des créances et des dettes

### 16.5.1 Commentaires sur l'état des échéances des créances et dettes

La mise en place progressive de partenariats pluriannuels avec les bailleurs conditionne la réalisation financière des conventions sur plusieurs exercices d'où notre mention des échéances à plus d'un an pour les principaux financeurs.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 077 610	81 591	996 019
Autres immobilisations financières	499 569		499 569
Clients douteux ou litigieux	14 036		14 036
Autres créances clients	1 375 000	1 375 000	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	91 107	91 107	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 758 798	4 420 381	338 417
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 389 967	1 389 967	
Charges constatées d'avance	334 948	334 948	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 541 034</b>	<b>7 692 993</b>	<b>1 848 041</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 091 209	154 142	640 917	296 150
Emprunts et dettes financières divers	2 394	2 394		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 461 833	2 461 833		
Personnel et comptes rattachés	1 486 347	1 486 347		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 587 034	1 587 034		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	472 461	472 461		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 936	59 936		
Groupe et associés	49 852	49 852		
Autres dettes	1 719 600	1 719 600		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 523 216	2 710 990	812 226	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 453 881</b>	<b>10 704 587</b>	<b>1 453 143</b>	<b>296 150</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	151 783			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

### 16.5.2 Répartition par financeur des créances de l'actif circulant à plus d'1 an

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Répartition des créances à plus 1an et 5ans au plus</b>				
CNAM		270 867	270 867	-100%
ANRS		124 443	124 443	-100%
AFD	338 417	24 378	-314 039	100%
<b>Total</b>	<b>338 417</b>	<b>419 688</b>	<b>81 271</b>	

### 16.5.3 Répartition par financeur des produits constatés d'avance à plus d'1 an et 5 ans au plus

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Répartition des PCA à plus 1an et 5ans au plus</b>				
CNAM	90 289	279 276	188 987	-68%
Conseil Régional		9 333	9 333	-100%
ARS	122 473	0	-122 473	100%
ANRS	9 260	124 443	115 183	-93%
AFD	528 801	44 211	-484 590	1096%
Ministère jeunesse et des sports		66 177	66 177	-100%
L'oreal	61 404	0	-61 404	100%
<b>Total</b>	<b>812 226</b>	<b>523 440</b>	<b>-288 786</b>	<b>55%</b>

## 16.5.4 Emprunts souscrits et remboursements au cours de l'exercice

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Emprunts souscrits et remboursements</b>				
Emprunt(s) souscrit(s)				
Emprunt(s) remboursé(s)	151 783	149 461	2 322	2%
<b>Variation des emprunts nettes (hors intérêts courus)</b>	<b>151 783</b>	<b>149 461</b>	<b>2 322</b>	<b>2%</b>

## 16.6.Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Produits à recevoir</b>				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisées				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Créances clients et comptes rattachés	102 715	42 122	60 593	144%
Autres créances	599 744	629 460	- 29 716	- 5%
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
<b>Total</b>	<b>702 459</b>	<b>671 582</b>	<b>30 877</b>	<b>5%</b>

## 16.7.Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Charges à payer</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 612	5 667	- 4 055	- 72%
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522 606	583 233	- 60 627	- 10%
Dettes fiscales et sociales	2 144 316	2 670 204	- 525 888	- 20%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 440	8 440	0	0%
Autres dettes	11 811	63 606	- 51 795	- 81%
<b>Total</b>	<b>2 688 786</b>	<b>3 331 150</b>	<b>- 642 364</b>	<b>- 19%</b>

## 16.8.Charges et produits constatés d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Produits constatés d'avances</b>				
Produits d'exploitation	3 523 216	4 002 621	- 479 405	- 12%
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
<b>Total</b>	<b>3 523 216</b>	<b>4 002 621</b>	<b>- 479 405</b>	<b>- 12%</b>

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Charges constatés d'avances</b>				
Charges d'exploitation	334 948	748 635	- 413 687	- 55%
Charges financiers				
Charges exceptionnels				
<b>Total</b>	<b>334 948</b>	<b>748 635</b>	<b>- 413 687</b>	<b>- 55%</b>

## 16.9. Variation des fonds dédiés

## 16.9.1 Tableau de variation des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés*
<b>Variation des fonds dédiés</b>							
Fonds reportés Legs ou donations	222 540		178 540			44 000	
Subvention d'investissement ESMS	2 066 087	378 785	223 775			2 221 098	
Subventions d'exploitation ESMS	2 296 628	243 131	508 282			2 031 477	715 255
Subvention exploitation hors ESMS	289 893	70 360	173 685			186 569	
Contributions financières d'autres organismes		17 861				17 861	
Ressources liées à la générosité du public	51 532		38 236			13 296	
<b>Total</b>	<b>4 926 680</b>	<b>710 138</b>	<b>1 122 517</b>			<b>4 514 301</b>	<b>715 255</b>

\*Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

## 16.9.2 Commentaires sur les fonds dédiés

Au 31 décembre 2023, la répartition des fonds dédiés par financeur est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Répartition des fonds dédiés par financeur</b>				
Financements ARS	2 199 336	2 515 586	-316 250	14%
Financements ARS sur investissements ESMS	2 221 098	2 066 087		
Financements CPAM		39 644	-39 644	-100%
Financements Conseil Régional	12 750	31 291	-18 541	145%
Financements Cerballiance	23 820			
Financements VIIV				
Legs ou donations	44 000	222 540	-178 540	406%
Donateurs générosité du public	13 296	51 532	-38 236	288%
<b>Total</b>	<b>4 514 301</b>	<b>4 926 680</b>	<b>-591 210</b>	<b>9%</b>

## 17. Informations relatives au résultat

### 17.1. Structure du résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel s'élève à -51 K€. Il se décompose de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Var (€)	Var (%)
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Prix de vente des immobilisations cédées	105 326		-105 326	100%
Valeur nette comptable des immob.	-169 731		169 731	100%
Autres produits exceptionnels	32 050	1 187	-30 863	2601%
Autres charges exceptionnels	-611	-19 196	-18 584	-97%
Produits sur exercices antérieurs	326 404	332 204	5 800	-2%
Charges sur exercices antérieurs	-342 397	-375 006	-32 610	-9%
Pénalités, amendes	-1 903	-3 440	-1 537	-45%
Reprises provisions exceptionnelles		1 500	1 500	-100%
Dotations provisions exceptionnelles		-960	-960	-100%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-50 862</b>	<b>-63 711</b>	<b>-12 849</b>	

### 17.2. Détail des transferts de charges

Au 31 décembre 2023, les transferts de charges s'élèvent à 814 K€. Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Var (%)
<b>Transferts de charges</b>			
Transfert de charges d'exploitation	535 364	495 477	8%
Transfert de charges formation continue	279 028	165 699	68%
<b>Total</b>	<b>814 392</b>	<b>661 176</b>	<b>23%</b>

Les principaux produits liés aux transferts de charges concernent :

- Les formations, remboursées par les organismes de formation continue OPCO Santé et Transition Pro pour un montant de 279 k€
- les remboursements d'assurance pour 53 K€.
- Les refacturations divers (frais de mission) à nos partenaires pour 70K€
- Les moyens mis à disposition de l'association « Le 190 » pour 411 K€

Les mises à disposition de moyens et de personnel par AIDES à l'association "Le 190" sont comptabilisés à la fois en charges et en produits. Cette transaction assimilable à une contribution volontaire en nature pourrait aussi être traité en opérations "hors bilan".

La présentation de cette opération sera très probablement modifiée en 2024.

## 18. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

En vertu des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes qui font appel à la générosité du public dans le cadre national avec de grands moyens de communication ou sur la voie publique sont tenus d'établir un Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

Le règlement ANC n°2018-06 a fixé de nouvelles règles d'élaboration, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le règlement dispose que les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la Loi n°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et par destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la Loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Par ailleurs, du fait de son label du Comité de la Charte du don en confiance, l'association AIDES publie également chaque année un document intitulé « l'Essentiel de l'année N ».

Ce document a pour objectif de donner annuellement une information claire et synthétique sur les activités de l'organisation. En particulier, il s'agit de rendre compte de façon transparente aux donateurs et au public de l'utilisation qui est faite des ressources provenant de la générosité publique.

L'Essentiel est accessible à tous via le site web de l'association [www.aides.org](http://www.aides.org)

### Note liminaire :

L'association a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des Comptes qui a été diligenté en 28/07/2022. Ce contrôle portait initialement sur le compte d'emploi des ressources des exercices 2017 à 2021 ; puis il a été étendu au compte d'emploi des ressources 2022.

Ce contrôle a donné lieu à l'établissement d'un rapport de la Cour des Comptes publié le 19 janvier 2024.

Ce rapport a formulé des observations, notamment en ce qui concerne la répartition des frais de collecte (Cf point 2.4 de la présente annexe en page 17).

Compte tenu du délai matériel entre les conclusions du rapport et l'établissement des comptes de l'association, il a été convenu que le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public serait établi en 2023 selon la même méthodologie que pour les exercices précédents et qu'une revue plus en profondeur serait effectuée sur le CER 2024.

## Compte de résultat par origine et destination

<u>Produits et charges par origine et destination</u>	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>I Produits liés à la générosité du public</b>				
Cotisations sans contrepartie	7 270	7 270	5 090	5 090
Dons manuels	18 611 752	18 611 752	18 563 672	18 563 672
Legs, donations et assurance-vie	1 414 629	1 414 629	1 012 044	1 012 044
Mécénats	667 354	667 354	1 172 012	1 172 012
Autres produits liés à la générosité du public	105 326	105 326		
<b>TOTAL I</b>	<b>20 806 331</b>	<b>20 806 331</b>	<b>20 752 818</b>	<b>20 752 818</b>
<b>II Produits non liés à la générosité du public</b>				
Cotisations avec contrepartie	3 326		2 958	
Parrainage des entreprises	387 391		474 932	
Contributions financières sans contrepartie	105 000		85 000	
Autres produits non liés à la générosité du public	2 862 712		3 566 744	
<b>TOTAL II</b>	<b>3 358 428</b>		<b>4 129 634</b>	
<b>III Subventions et autres concours publics</b>	<b>26 412 503</b>		<b>24 930 158</b>	
<b>IV Reprises sur provisions et dépréciations</b>	<b>293 715</b>		<b>1 098 572</b>	
<b>V Utilisations des fonds dédiés antérieurs</b>	<b>943 977</b>	<b>38 236</b>	<b>994 634</b>	<b>4 590</b>
<b>TOTAL (I à V)</b>	<b>51 814 955</b>	<b>20 844 567</b>	<b>51 905 817</b>	<b>20 757 408</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATIONS</b>				
<b>I Missions sociales</b>				
<u>Réalisées en France</u>				
Actions réalisées par l'organisme	35 970 999	10 519 328	35 117 663	13 864 367
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 343 572	825 290	1 269 776	808 471
<u>Réalisées à l'étranger</u>				
Actions réalisées par l'organisme	602 226	343 836	838 407	399 004
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 861 560	2 833 069	3 362 193	2 768 663
<b>TOTAL I</b>	<b>41 778 357</b>	<b>14 521 524</b>	<b>40 588 040</b>	<b>17 840 504</b>
<b>II Frais de recherche de fonds</b>				
Frais d'appel à la générosité du public	4 209 210	4 100 998	4 357 221	4 357 221
Frais de recherche d'autres ressources	188 996	188 996	172 674	172 674
<b>TOTAL II</b>	<b>4 398 205</b>	<b>4 289 994</b>	<b>4 529 895</b>	<b>4 529 895</b>
<b>III Frais de fonctionnement</b>	<b>4 293 343</b>	<b>1 889 488</b>	<b>3 322 376</b>	<b>1 622 085</b>
<b>IV Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>400 736</b>		<b>233 115</b>	
<b>V Impôt sur les bénéfices</b>				
<b>VI Report en fonds dédiés de l'exercice</b>	<b>710 138</b>	<b>17 861</b>	<b>3 490 845</b>	<b>51 532</b>
<b>TOTAL (I à VI)</b>	<b>51 580 779</b>	<b>20 718 866</b>	<b>52 164 270</b>	<b>24 044 016</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>234 176</b>	<b>125 700</b>	<b>-258 453</b>	<b>-3 286 608</b>

## Compte de résultat par origine et destination (Suite)

<u>Contributions volontaires en nature</u>	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>I Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	1 451 011	1 451 011	1 309 328	1 309 328
Prestations en nature	352 954	352 954	656 270	656 270
Dons en nature				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	<b>1 965 599</b>
<b>II Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
<b>III Concours publics en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	<b>1 965 599</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>I Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
Réalisées en France	1 803 965	1 803 965	1 965 599	1 965 599
Réalisées à l'étranger				
<b>TOTAL I</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	<b>1 965 599</b>
<b>II Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>				
<b>III Contributions volontaires au fonctionnement</b>				
<b>TOTAL (I + II + III)</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	<b>1 965 599</b>

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2023	31/12/2022	Ressources par origine	31/12/2023	31/12/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>I Missions sociales</b>			<b>Ressources - générosité du public</b>		
<i>Réalisées en France</i>			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	10 519 328	13 864 367		7 270	5 090
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	825 290	808 471	Dons, legs et mécénats		
			Dons manuels	18 611 752	18 563 672
			Legs, donations et assurance-vie	1 414 629	1 012 044
<i>Réalisées à l'étranger</i>			Mécénats		
Actions réalisées par l'organisme	343 836	399 004		667 354	1 172 012
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger	2 833 069	2 768 663	Autres ressources liées à la générosité du public	105 326	0
<b>TOTAL I</b>	<b>14 521 524</b>	<b>17 840 504</b>			
<b>II Frais de recherche de fonds</b>					
Frais d'appel à la générosité du public	4 100 998	4 357 221			
Frais de recherche d'autres ressources	188 996	172 674			
<b>TOTAL II</b>	<b>4 289 994</b>	<b>4 529 895</b>			
<b>III Frais de fonctionnement</b>					
	1 889 488	1 622 085			
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>20 701 005</b>	<b>23 992 484</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>20 806 331</b>	<b>20 752 818</b>
IV Dot. aux prov. et dépréciations	0	0	II Rep. sur prov. et dépréciations	0	0
V Reports en fonds dédiés de l'exercice	17 861	51 532	III Utilisat. des fonds dédiés anté.	38 236	4 590
Excédent de la génér. du public de l'ex.	125 700		Déficit de la génér. du public de l'ex.	0	3 286 608
<b>TOTAL</b>	<b>20 844 567</b>	<b>24 044 016</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 844 567</b>	<b>24 044 016</b>
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	2 002 468	5 289 076
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	125 700	-3 286 608
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	2 128 168	2 002 468
<b>Contributions volontaires en nature</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>		
<b>Contributions volontaires aux missions sociales</b>			Bénévolat		
Réalisées en France	1 803 965	1 965 599		1 451 011	1 309 328
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	352 954	656 270
<b>TOTAL I</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	Dons en nature	0	0
II Contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0			
III Contributions volontaires au fonctionnement	0	0			
<b>TOTAL</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 803 965</b>	<b>1 965 599</b>

## ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public donne, d'une part, le montant de l'ensemble des ressources et des emplois de l'exercice, et, d'autre part, l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public. En d'autres termes, il présente comment ont été dépensées les ressources collectées auprès du public. Il est à noter que des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours peuvent également faire partie des ressources utilisées.

### 18.1. Présentation des ressources

#### 18.1.1 Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice.

Au 01/01/23, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées a été estimé pour AIDES à un montant de 2 002 K€.

#### 18.1.2 Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public présentées dans le Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public regroupent les comptes comptables suivants (en €) :

	2023	2022	Var°	%
754 - Dons privés, Collecte de Fonds	17 942 667	17 799 681	142 986	0,8%
754 - Evénements de collecte	669 085	763 992	-94 907	-12,4%
754 - Mécénat / Parrainage	639 874	1 012 044	-372 170	-36,8%
754 - Legs	1 414 629	1 156 907	257 723	22,3%
754 - Valorisation des tickets services / chèques vacances	27 480	15 105	12 375	81,9%
7561 - Cotisations volontaires	7 270	5 090	2 180	42,8%
7754 - Ventes immobilisations reçues via legs	105 326	0	105 326	
<b>Total des ressources collectées auprès du public</b>	<b>20 806 331</b>	<b>20 752 818</b>	<b>53 513</b>	<b>0,3%</b>

<b>Ressources totales de l'association</b>	<b>51 814 955</b>	<b>51 905 817</b>
Part des ressources collectées auprès du public	40,2%	40,0%

L'arrêté du 30 Juillet 1993 fixe la liste des rubriques des ressources collectées auprès du public du Compte d'Emploi des Ressources Collectées auprès du Public.

En 2023, suite aux spécificités de l'enregistrement des legs, l'association fait ressortir 105k€ liés à la vente d'un bien immobilier, réalisée cette année. Cette vente avait été provisionnée, sans impact résultat, en 2022 pour 168k€. Les legs s'enregistrent en effet, désormais, à la date d'acceptation en BCA et non plus à la date de clôture du legs. Ce type d'opération sera bien identifié dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public à partir de maintenant.

Les Ressources Collectées auprès du Public constituent 40,2 % du total des produits de l'association en 2023. Cette part est stable par rapport à 2022.

## 18.2. Présentation des emplois

Les emplois ont été divisés en plusieurs catégories. La comptabilité analytique mise en place au sein de l'association permet de suivre l'évolution de ces emplois. Elle constitue également un outil de gestion, d'aide à la décision politique et d'orientation stratégique de l'association.

### 18.2.1 Les missions sociales

AIDES est une association de lutte contre le VIH et les hépatites virales. Son action repose sur quatre piliers :

- Accompagner, représenter les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale, défendre leurs intérêts et lutter contre les discriminations qui les touchent ;
- Prévenir l'acquisition des virus du VIH et des hépatites chez les personnes qui n'en sont pas porteuses par des actions de prévention et de dépistage et lutter contre les discriminations qui touchent les groupes et les communautés les plus touchés par ces épidémies ;
- Mobiliser les personnes exposées aux risques ou vivant avec les virus, leur entourage, mais plus généralement, toute personne qui s'implique dans la lutte contre le sida et les hépatites pour construire un savoir fondé sur le vécu qui complète le savoir académique ;
- Transformer les politiques publiques, de santé et des autres domaines d'actions publiques pertinents, pour qu'elles soient les plus favorables à la santé des personnes.

L'action de AIDES avec les personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite virale doit assurer leur accès aux soins et leur permettre de rester en bonne santé le plus longtemps possible avec une meilleure qualité de vie. Pour améliorer leur prise en charge et défendre les droits des malades, AIDES représente les personnes infectées dans le système de santé au sein des : Conférences régionales de Santé et de l'autonomie (CRSA), Corevih, France asso santé, Santé publique France, des observatoires etc.

L'action de AIDES s'inscrit dans une perspective de santé publique de fin des épidémies en menant des actions qui ont un impact sur les dynamiques épidémiques et à agir pour la définition de politiques publiques pertinentes. Il s'agit donc de contribuer à faire baisser les nouvelles contaminations et combattre le retard au diagnostic par la promotion du Tasp (« Treatment as prevention »), du dépistage et plus globalement du test and treat, de la prep, de la vaccination (Hépatites A et B) tout en luttant contre les discriminations.

La transformation des politiques publiques passe par des actions de plaidoyer et de communication menées chaque année.

AIDES a également créé un pôle de formation externe, labellisé Qualiopi, qui propose des formations à des professionnels de santé ou d'autres acteurs associatifs intervenant dans les champs de la prévention, du soin et de la réduction des risques. Les formations proposées touchent des thèmes ou sujets dans lesquels AIDES a développé une expertise (notamment : formation AERLI – aide à l'injection- ou encore accompagner une personne qui pratique le chemsex).

Les infections au VIH et aux hépatites ne se répartissent pas de manière homogène au sein de la population générale : les virus circulent plus parmi certains groupes sociaux et certaines communautés. Pour le VIH, cette inégale répartition des infections est liée aux cultures sexuelles, aux modes de sociabilité et à l'homogamie sexuelle – entre-soi sexuel - qui ont conduit à faire augmenter les charges virales communautaires dans certains groupes à des niveaux très supérieurs à celui de la population générale.

Les populations auprès desquelles AIDES est amenée à diriger ses actions sont les suivantes :

Pour l'hexagone : 1/ Personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite chronique 2/ Hommes cis ou trans ayant des rapports sexuels avec des hommes, nés en France ou à l'étranger 3/ Personnes migrantes hétérosexuelles nées en Afrique subsaharienne 4/ Femmes trans migrantes nées en Amérique latine 5/ Personnes consommatrices de produits psychoactifs par injection intraveineuse

Pour la Guyane, la Guadeloupe, Saint- Martin et la Martinique : 1/ Personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite chronique 2/ Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes nés en France et nés à l'étranger 3/ Personnes migrantes hétérosexuelles nées en Haïti, dans les Caraïbes et en Amérique latine

Il est important pour AIDES de réaffirmer que, d'une part, l'épidémie de VIH est loin d'être éradiquée au niveau national comme mondial et que, d'autre part, les enjeux pour les personnes vivant avec le VIH, qui reste une affection spécifiquement stigmatisée, demeurent très importants, même dans les pays où les nouvelles infections sont de moins en moins nombreuses. AIDES s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie nationale de santé sexuelle à l'horizon 2030 : zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination.

Ces missions sociales ainsi décrites sont menées par les salariés et les volontaires de AIDES. Elles font donc partie des « Actions réalisées par l'organisme » du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

AIDES soutient également financièrement des structures partenaires intervenant dans ce champ d'action. En France, AIDES apporte notamment son soutien au centre de santé et Cegidd LE190 basé à Paris. Des actions sont également réalisées en partenariat avec des associations localisées dans les Caraïbes (Haïti, République Dominicaine), en Amérique Latine et en Europe. AIDES contribue au renforcement des capacités de ces associations (soutien technique –par exemple sur le volet financier-, formations, construction de stratégies et outils de plaidoyer pour l'accès aux soins et à la prévention, etc.) AIDES procède à des versements à ces associations partenaires afin de les soutenir financièrement. Ces versements font également partie des missions sociales de AIDES.

A travers le versement des 2,5M€ à Coalition Plus, AIDES contribue au renforcement de la solidité financière des membres de Coalition Plus.

## 18.2.2 Les frais de recherche de fonds

Ces frais comprennent majoritairement :

- les honoraires de sociétés spécialisées dans la gestion de donateurs,
- les honoraires de prestations de société spécialisées dans la collecte dans la rue,
- le coût des salariés du service Collecte de AIDES,

Remarque concernant la méthode de présentation des coûts des prestataires en charge de la collecte de rue :

Une part des coûts des prestations réalisées par nos prestataires organisant la collecte de rue est ventilée sur les missions sociales de AIDES tandis que l'autre partie apparaît bien sur la rubrique « Frais de recherche de fonds ». En effet, nous considérons qu'outre l'activité pure de collecte de fonds, cette prestation consiste également en une opération d'information et de sensibilisation du public. Comme évoqué plus haut, en 2023, la quote-part de ces frais ventilés en missions sociales ont été estimés à 40% du coût de la prestation. Après un sondage auprès des prestataires de collecte, il s'est avéré nécessaire de revoir cette répartition à la faveur des frais de recherche de fonds, soit 60%. Cette répartition est en effet plus représentative du temps d'échange que les prestataires ont avec les donateurs. Pour rappel, cette répartition était faite, jusqu'en 2022, à 50% sur nos missions sociales et 50% sur les frais de recherche de fonds.

Concernant le coût de la recherche des autres fonds privés, le coût est obtenu à partir des données de la comptabilité analytique et comprend les frais de fonctionnement du service « Mécénat » du siège.

Concernant la recherche des subventions et des autres concours publics, celle-ci est effectuée par un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux sur l'ensemble du réseau AIDES et ne peut être identifiée à partir des données de la comptabilité analytique. Par ailleurs, nous n'avons pas la possibilité de déterminer une clé de répartition pertinente.

## 18.2.3 Les frais de fonctionnement

On y retrouve :

- Les fonctions supports : la direction, les services financiers (comptabilité, contrôle de gestion), le Commissariat aux Comptes, la paye, le secrétariat, la gestion des ressources humaines, les services généraux, le service informatique
- Les différents coûts liés au fonctionnement du siège social (assurances, loyers et charges locatives, entretien / maintenance, photocopieurs, affranchissements / téléphone, courrier, fournitures, services bancaires et frais financiers, impôts fonciers...),
- La vie associative (Conseil d'Administration, Bureau, Présidence etc...) nationale et régionale
- Les frais liés à la représentation des salariés.

Par ailleurs, nous estimons que la communication externe de AIDES, qui consiste en des campagnes de sensibilisation auprès du public ou d'actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics est assimilable aux missions sociales et non aux frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement de AIDES sont en hausse de 971k€ en 2023 par rapport à 2022. Parmi les impacts significatifs, il est à noter :

- une hausse importante des charges locatives du siège social de l'association (+288k€) lié à des tarifs des énergies en hausse.
- une hausse des achats de produits de prévention : le stock de la plateforme de stockage a été augmenté à hauteur des besoins (+214k€)
- une hausse des frais de déplacement : 2023 a été une année de Congrès (+122k€)
- une hausse de la masse salariale (+103k€)
- une hausse des frais d'honoraires conseils notamment dans le cadre du transfert de quatre Caarud au 31 décembre 2023 (+97k€)

#### 18.2.4 Les dotations aux provisions

Ce poste regroupe les dotations aux provisions constatées sur l'exercice de toutes natures (exploitations, financières et exceptionnelles). A titre d'exemple, on y trouve les provisions pour risques et charges pour dépréciation des créances ou dépréciation des immobilisations.

#### 18.2.5 Les engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des montants de subventions et/ou de dons manuels qui n'ont pas été utilisés sur l'exercice en cours mais dont l'utilisation a été reportée à un exercice ultérieur. En d'autres termes, il s'agit des dotations sur fonds dédiés.

### 18.2.6 La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

La comptabilité analytique ne permet pas à ce jour d'estimer cette part de manière précise. AIDES bénéficie souvent de subventions d'investissement pour financer ses acquisitions en région. Ce n'est pas toujours le cas pour les immobilisations du siège social de l'association.

### 18.2.7 La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Ce montant ne peut être obtenu à partir des données de la comptabilité analytique ou d'une clé de répartition pertinente. Par ailleurs, nous estimons que la part financée par les ressources collectées auprès du public n'est pas significative.

### 18.2.8 Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Au 31/12/23, le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à un montant de 2 128 K€. Il est constitué par :

- La variation des reports de ressource antérieur à 2009 pour 169 K€,
- La variation des reports de ressource 2009 pour 581 K€,
- La variation des reports de ressource 2010 pour -25 K€,
- La variation des reports de ressource 2011 pour -347 K€,
- La variation des reports de ressource 2012 pour -1 524 K€,
- La variation des reports de ressource 2013 pour -1 044 K€,
- La variation des reports de ressource 2014 pour 3 434 K€,
- La variation des reports de ressource 2015 pour 3 947 K€,
- La variation des reports de ressource 2016 pour 349 K€.
- La variation des reports de ressource 2017 pour -1 049 K€.
- La variation des reports de ressource 2018 pour -560 K€.
- La variation des reports de ressources 2019 pour -407 K€.
- La variation des reports de ressources 2020 pour +3 133 K€.
- La variation des reports de ressources 2021 pour - 1 369 K€
- La variation des reports de ressources 2022 pour - 3 287 K€
- La variation des reports de ressources 2023 pour +126 K€

## 18.3. Modalités de répartition du financement des emplois

Si un donateur exprime son souhait de financer une activité précise de AIDES, son don sera bien évidemment fléché selon son souhait. En l'absence de demande expresse du donateur, le Conseil

d'Administration a voté un système de répartition de ses fonds propres. Ceux-ci sont affectés en priorité :

- A une liste de projets jugés prioritaires : il s'agit notamment des spots et centres de santé (autres que les Centres de santé sexuelle communautaire de Marseille et de Montpellier qui reçoivent des subventions publiques)
- Aux actions menées dans la zone DFA : Guyane, Martinique, Guadeloupe et Saint Martin
- Aux projets internationaux : ces projets consistent notamment en du renforcement de capacité d'associations partenaires locales

La part non financée par des subventions publiques ou privées de ces différents projets sera donc comblée en priorité par les fonds propres.

Ensuite, les lieux de mobilisation de AIDES en France Métropolitaine se partagent 1/3 de l'enveloppe de fonds propres. Cette enveloppe est ventilée par région selon quatre différents critères :

- poids total des charges de la région
- poids de la masse salariale
- données épidémiologiques : nombre de déclarations de séropositivité par région
- nombre de volontaires de la région

Ces critères mêlent donc des éléments financiers à des données d'activité.

Enfin, les fonds propres restants sont affectés au financement des fonctions support du siège social.

## 18.4. Nature et quantité des aides en nature perçues par AIDES

### 18.4.1 Campagnes de publicité offertes ou proposées à des tarifs remisés

Les campagnes de publicité offertes ou « à prix réduit » figurent dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les opérations de communication externe de AIDES sont organisées, entre autres, sous forme de campagnes grand public. Ces campagnes de sensibilisation sont réalisées en partenariat avec des entreprises de communication privées qui peuvent offrir ou faire bénéficier AIDES de remises ou de gratuités sur leurs prestations.

Dans le Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du public, la valorisation des campagnes de publicités offertes figure en emplois dans les missions sociales (il s'agit de campagnes de sensibilisation et non de campagnes de communication générale de l'association qui relèveraient alors des frais de fonctionnement) et en ressources dans les prestations en nature.

Ces prestations effectuées à titre gracieux ont été estimées pour l'exercice 2023 à 353 K€ TTC et se décomposent de la manière suivante (en €):

En € TTC		2 023
<b>Campagne #Fête l'Amour</b>		
Wellcom	Accompagnement relations presse	19 968 €
M Publicité	Espace publicitaire	22 560 €
20 minutes	Espace publicitaire	13 200 €
Prisma Media	Vidéos NEON pour promotion Fête l'Amour	7 200 €
Eurydice	Technique supplémentaire théâtre	1 258 €
RATP	Espace publicitaire	<i>Non valorisé</i>
JC Decaux	Espace publicitaire	3 600 €
MEDIASIDE	Espace publicitaire	19 200 €
FOURCHETTE SUISSE	Production du show #fetelamour	6 000 €
MEETIC	Visibilité espace meetic	240 000 €
<b>Sous-total</b>		<b>332 986 €</b>
<b>Campagne de fin d'année</b>		
WELLCOM	Accompagnement relations presse	19 968 €
<b>Sous-total</b>		<b>19 968 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>352 954 €</b>

## 18.4.2 Autres dons en nature

Certaines collectivités locales mettent à la disposition de délégations de AIDES des locaux et du matériel. Des préservatifs et autres outils de prévention sont parfois donnés à l'association.

Au 31 décembre 2023, le recensement de ces ressources en nature n'a pu être effectué.

## 18.5. Etat des effectifs bénévoles

La valorisation du volontariat figure dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Les heures de volontariat ont été valorisées dans le rapport d'activité annuel de AIDES. Ce rapport d'activité est construit à partir d'un système de collecte de données provenant du réseau AIDES et appelé Dolores. Dolores est un système de saisie informatique des indicateurs d'activité qui permet d'en simplifier la compilation et d'améliorer le traitement des données.

Chaque militant de AIDES a accès au système hébergé sur le réseau intranet de l'association et peut saisir, après chaque action, les éléments nécessaires au recensement de l'activité : nombre de personnes qu'il a rencontrées sur le terrain, durée de l'action, type d'action, thématiques abordées, groupe d'appartenance des personnes rencontrées, etc, et donc également le nombre de volontaires présents sur les différentes actions.

Ces données sont saisies régulièrement, puis cumulées et analysées, afin de permettre d'éventuels ajustements en cours d'année, permettant aux intervenants et aux publics rejoints de porter un regard critique sur l'action et de réajuster la stratégie d'intervention en cours d'exercice.

Les heures de volontariat comprennent à la fois le temps passé sur les actions de l'association et le temps passé autour de la vie associative (conseils de territoires, conseil de régions, conseils d'administration, assemblées générales).

La valorisation du volontariat, qui figure en troisième partie du compte de résultat s'élève à **1 451 011 €**. Ce chiffre est en hausse de 10,8% par rapport à 2022.

Cette évaluation du temps de présence des volontaires de AIDES pour 2022 a été établie d'après les éléments de valorisations suivants :

- le nombre d'heures de volontariat : **78 433 heures effectuées** (contre 70 775 heures en 2022),
- le coût horaire de valorisation : **18,50 €** (charges sociales comprises, correspondant au coût horaire d'un répondant téléphonique à Sida Info Services).

La vie associative est une part importante du volontariat de AIDES, car c'est lors des débats au sein de ces institutions que s'élabore les priorités de AIDES, et leur transformation en actions tant en interne, qu'en actions de lobby vers l'extérieur. La vie associative pourrait donc faire partie des missions sociales de AIDES, puisque c'est par elle que se construit la parole des personnes touchées par le VIH et les hépatites.